

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHASNÉ SUR ILLET**

Délibération n°2011-86

Séance du 18 novembre 2011



Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mil onze, le dix huit novembre à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Guy VASNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2011

Étaient présents : Marc Collin, Michel Demay, Anne-Sophie Descormiers, Cécile Giard, Claude Houllier, Sylvie Jupin, Colette Planté, Vanessa Tourneux, Guy Vasnier, Philippe Villoup formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Valérie Legeard, Sophie Phélon (procuration à Vanessa Tourneux), Stéphane Pichon (procuration à Guy Vasnier), Pierre Rochelle (procuration à Colette Planté), Karine Sabre (procuration à Marc Collin).

Secrétaire de séance : Anne-Sophie Descormiers

Délibération 2011-86 : Institution de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour l'aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et les suivants ;

Après vote à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le premier jour du deuxième mois suivant son adoption.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 18 novembre 2011
Le Maire, Guy VASNIER**



Commune de Chasné sur Illet
18 novembre 2011